les amap de provence
RÉSEAU RÉGIONAL DU MIRAMAP

Orgon, le 22 septembre 2016

Chères Amapiennes, Chers Amapiens,
Chères Paysannes en AMAP, Chers Paysans en AMAP,

Ainsi que nous vous l'avions présenté lors de notre Assemblée Régionale Participative, à Forcalquier le 23 avril, puis lors de l'Assemblée Générale du Miramap, à Castres le 5 juin, et ainsi que nous l'évoquions dans le courrier du 8 juillet dernier, l'année 2106 est une année particulièrement ardue au niveau budgétaire pour notre réseau.
Cette situation n'est pas spécifique au réseau *Les AMAP de Provence* (LAdP) mais elle touche plusieurs structures du monde de l'Economie Sociale et Solidaire qui ont des partenariats financiers avec les collectivités locales.
Les difficultés subies ne sont pas dues à une mauvaise gestion ou à une erreur d'orientation, mais à une réduction des subventions au-delà de ce qui avait été annoncé.
Le budget prévisionnel s'est réduit de façon drastique au cours du premier semestre car plusieurs partenariats avec les collectivités locales ont été remis en cause sur cette année 2016 :

• d'une part, certains financements ont été annulés ou fortement réduits,
• d'autre part, nous sommes encore dans l'attente d'attributions de subventions 2016 qui ne seront votées puis versées qu'en fin d'année, nous laissant dans l'expectative et dans l'incertitude quand aux missions que nous pouvons mener à terme.

Cette situation n'est pas non plus spécifique à notre région car d'autres réseaux d'AMAP subissent le même désaveu de la part des nouvelles mandatures, particulièrement en région Auvergne-Rhône-Alpes et en Ile-de-France.

Pertes de financements de certains départements
La nouvelle loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), accompagnant la nouvelle carte des Régions, a redéfini les compétences des collectivités locales, privant les niveaux communaux et départementaux de prérogatives, notamment en ce qui concerne les politiques à mener à l'échelle de leur territoire. Les communes et les départements doivent passer par un conventionnement avec la Région et ne sont plus du tout autorités pour les actions les concernant.
Les départements qui subventionnaient *Les AMAP de Provence* n'en ont plus la possibilité, leurs budgets ayant été remis à la Région.
Seuls les départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ont pu maintenir les partenariats financiers sur cette année 2016, en notifiant que l'an prochain ils n'en auront plus la possibilité.

Réduction drastique des financements de la part de la Région PACA
La nouvelle mandature de la Région PACA, qui s'était pourtant engagée pendant sa campagne électorale à soutenir les circuits courts économiques, a fait le choix de privilégier les drive-in paysans et de ne plus participer à l'installation ni à la pérennisation de paysans en agriculture biologique et partenariats AMAP.
Contrairement aux premières informations que nous avions reçues de la part des interlocuteurs, les réductions concernant *Les AMAP de Provence* n'ont pas été de l'ordre de 10% mais de 50% pour ce qui concerne le service dédié à l'Économie Sociale et Solidaire (qui disparaît) et le dossier déposé au service Agriculture n'a pas été présenté à la commission d'attribution début juin 2016, les élus l'ayant écarté.

Les décisions prises
Cette situation financière difficile subie nous a obligés à prendre des décisions pour maintenir le réseau en conscience des moyens disponibles : nous sommes contraints de licencier les deux chargées de territoire

et de ne pas renouveler le CDD de la chargée de projet mi-décembre.

Le CoPil LAdP a longuement débattu cette décision avant de l'accepter, au vu de la réalité des finances disponibles et surtout au vu des prévisions budgétaires 2017 ; le réseau n'aura plus du tout les moyens de payer plusieurs salaires avant la fin de l'année. L'autofinancement (cotisation AMAP, Amapiens et Paysans) ne permet de garder qu'une seule salariée.
Même si les AMAP restent les partenaires de plusieurs projets en cours, notamment en Provence Verte (massif Sainte-Baume), les finances envisagées ne seront attribuées qu'en fin de premier trimestre 2017, beaucoup trop tard pour le réseau qui aura déjà épuisé son fond de roulement.

Toutes les solutions ont été envisagées ; malheureusement les marges de manœuvre sont plus que réduites entre les réductions de subventions et les attentes d'attributions.

Un avenir qui nous appartient
Cette situation souligne l'importance de réfléchir ensemble le projet associatif et son modèle économique. Les AMAP sont une véritable solution pour une autre relation à l'alimentation par l'agriculture. Les groupes d'amapiens et de paysans participent à co-construire un environnement sociétal où l'échange est basé sur la relation humaine. Bien plus qu'un groupement d'achats ne cherchant que le bénéfice, les AMAP sont des engagements à une solidarité sociale, agricole, écologique, économique et environnementale.

Les AMAP sont des partenariats très actifs qui ne sont pas assez reconnus par les collectivités locales. Elles sont pourtant le levier vers le changement attendu par de plus en plus d'individus et fortement encouragées par le regain de conscience depuis la COP21.

C'est donc à nous tous ensemble, comme cela a déjà été possible lors de la réécriture collective de la Charte des AMAP® de novembre 2011 à mars 2014, de réaffirmer nos objectifs de société et de nous donner les moyens de renforcer le Mouvement des AMAP sur tous les territoires : par la participation bénévole, par la participation financière.

Aujourd'hui, le réseau *Les AMAP de Provence* a besoin que les bénévoles, amapien-ne-s et paysan-ne-s, se portent volontaires pour être des relais d'informations sur chaque territoire en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, afin d'accompagner la création de nouvelles AMAP et l'installation de nouveaux paysan-ne-s en AMAP, afin de transmettre lors d'événements les valeurs des partenariats AMAP.

Chaque amapien-ne et chaque paysan-ne sera appelé à discuter le projet associatif du réseau régional et les moyens possibles pour le réaliser sur cette fin d'année, afin de reconstruire ensemble la représentation des AMAP et continuer à favoriser les partenariats mettant au cœur de leurs échanges la relation humaine et la solidarité.

En vous remerciant chacun par avance de votre participation et de votre soutien, nous vous invitons à réussir ensemble cet engagement « AMAP'ortée ».

Pour *Les AMAP de Provence*,
Denis Carel et Jeanne Meunier, représentants porte-parole